

JEAN-YVES CAPUL
OLIVIER GARNIER

**NOUVELLE
ÉDITION
ACTUALISÉE**

DICTIONNAIRE SES

La référence de l'**économie**
et des **sciences sociales**

✓ Plus de
2000 définitions

✓ **80 articles**
thématiques

✓ Toutes les
données statistiques
actualisées

✓ Un cahier
**"Questions
d'actualité"**

BONUS Des ressources numériques en accès direct



NOUVELLE
ÉDITION
ACTUALISÉE



Jean-Yves Capul

Agrégé de sciences sociales

Olivier Garnier

Économiste



Comment utiliser le dictionnaire

• Pour accéder rapidement à une définition précise, une notion, un auteur

→ Consultez le lexique de A à Z > pages 627 à 699

- près de **2 000 notions et termes spécifiques** y sont définis par ordre alphabétique ;
- les **auteurs incontournables, économistes, philosophes, sociologues** y sont présentés ainsi que leurs **œuvres** accompagnées de **citations**.

• Pour approfondir une notion

→ Consultez les articles thématiques > pages 4 et 5

Le sommaire présente la liste des **80 articles thématiques**.

→ 18 questions d'actualité > pages 7 à 25

pour mettre à jour ses connaissances sur des **notions qui font débat**.

→ 12 fiches Mémo Bac > pages 543 à 567

pour comprendre les **notions essentielles** à maîtriser pour l'épreuve.

• Pour construire des repères clairs en sciences économiques et sociales

→ Consultez les annexes > pages 569 à 699

- Des **outils statistiques**.
- Les **principales lois et effets économiques**.
- Des **repères statistiques**.
- Un **lexique anglais-français**.
- Une **chronologie** comportant les principaux gouvernements français ainsi que les principaux faits économiques et sociaux de la III^e à la V^e République.

• Pour s'évaluer et réviser les notions essentielles

→ Accédez gratuitement aux compléments numériques :

- **12 schémas interactifs** pour mémoriser ses cours.
- **12 quiz** pour évaluer ses connaissances des programmes.

Suivi éditorial : Sébastien Deleau

Adaptation maquette : Hung Ho Thanh

Mise en pages : CGI

Schémas : Thomas Winock

Chronologie : Massimo Miola

© HATIER, Paris, 2025.

Sous réserve des exceptions légales, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la Propriété Intellectuelle. Le CFC est le seul habilité à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie, sous réserve en cas d'utilisation aux fins de vente, de location, de publicité ou de promotion de l'accord de l'auteur ou des ayants droit.

Balance des paiements

La balance des paiements est un compte statistique, établi et publié par la Banque de France, qui retrace l'ensemble des relations économiques (commerciales, financières et monétaires) effectuées durant une année entre la France et l'extérieur. Elle se compose de plusieurs balances particulières qui s'imbriquent les unes dans les autres.

SOMMAIRE

- La balance commerciale
- La balance des transactions courantes
- La balance des paiements
- Supplément économique des soldes extérieurs

La balance commerciale

Définition

La **balance commerciale** enregistre les flux de marchandises entre la France et le reste du monde, c'est-à-dire les exportations (ventes à l'étranger de marchandises produites par des entreprises installées en France) et les importations (achats par les agents économiques installés en France de marchandises fabriquées à l'étranger).

Le **solde commercial** est égal à la différence entre les exportations et les importations.

$$\text{solde commercial} = \text{exportations} - \text{importations}$$

Si l'on vend à l'étranger autant de produits qu'on lui en achète, le solde de la balance commerciale est nul et la balance commerciale est en équilibre (**équilibre commercial**). Si les exportations sont supérieures aux importations, l'économie dégage un **excédent commercial** (solde commercial positif).

Balance commerciale

Compte statistique qui retrace les échanges de marchandises (biens matériels) entre un pays et le reste du monde.

Solde commercial

Différence entre les exportations et les importations.

Le titre de l'article thématique (notion essentielle) suivi d'une présentation

Dans le lexique :
• les définitions essentielles

B

Balance commerciale
Compte statistique qui retrace les échanges de marchandises (biens matériels) entre un pays et le reste du monde, c'est-à-dire les exportations et les importations.
POUR ALLER PLUS LOIN > 28

Balance commerciale
Compte statistique qui retrace les échanges de marchandises (biens matériels) entre un pays et le reste du monde, c'est-à-dire les exportations et les importations.
POUR ALLER PLUS LOIN > 28

Les formules importantes

• les auteurs, les notions, les termes

Financier en cherchant à acheter des actions et des obligations, ce qui va peser sur les taux d'intérêt. À son tour, la baisse des taux doit inciter les entreprises à investir (réduction du coût de leur endettement).

Le déficit budgétaire est la principale modalité de la politique budgétaire puisqu'il influence directement la demande. L'augmentation des dépenses publiques, sans que les recettes s'accroissent simultanément, peut donc pallier l'insuffisance de la demande privée.

Deux précisions peuvent conclure cette présentation de l'analyse keynésienne. Tout d'abord, on ne peut établir une assimilation entre cette analyse et l'utilisation exclusive, unique, de l'instrument budgétaire. Keynes a clairement établi que les circonstances économiques commandaient le maillage de la politique monétaire ou de la politique budgétaire. En outre, on ne peut guère plus assimiler cette analyse à une politique de relance systématique. L'analyse keynésienne montre surtout la nécessité du rôle de régulation de l'État, soit lorsque la conjoncture s'emballe (inflation), soit, au contraire, en cas de récession.

La politique économique keynésienne



Des schémas, des exemples concrets

Durkheim, Émile (1858-1917)
Sociologue français, il est considéré comme le fondateur de la sociologie. Après des études philosophiques, il rédige une thèse intitulée *De la division du travail social* (1893). Il devient, en 1904, professeur de sociologie à la Sorbonne.

En fin d'article, des renvois à d'autres articles du dictionnaire et aux questions d'actualité

SOMMAIRE

Questions d'actualité

1. La fin de la croissance ?	8
2. Production nationale et échanges internationaux	9
3. La mondialisation du protectionnisme	10
4. La dette publique de la France	11
5. La baisse des charges des entreprises et l'emploi	12
6. La désindustrialisation	13
7. Innovation et compétitivité	14
8. Les enjeux économiques de la transition écologique	15
9. Vieillesse et protection sociale	16
10. La démographie en Europe	17
11. L'immigration en France	18
12. Les Communs	19
13. Les classes moyennes en crise ?	20
14. Les politiques de discrimination positive	21
15. Démocratie et République	22
16. Laïcité et République	23
17. La mixité sociale	24
18. Le déclassement social	25

Articles thématiques

B alance des paiements	28	Change	55
Bilan	36	Chômage	62
Bourse	38	Circuit économique	72
Budget	44	Citoyenneté	79
C apital	48	Commerce extérieur	82
Capitalisme	52	Comptabilité nationale	88
		Consommation	94

Contrôle social	102	Multiplificateur	339
Coût	108	N ation	342
Crise	114	O pinion publique	346
Crise financière, crise économique et crise de la dette souveraine	121	P atrimoine	356
Croissance	136	Politique	359
Culture	142	Politique budgétaire	364
D émocratie	151	Politique de change	372
Développement	157	Politique économique	378
É cole	166	Politique monétaire	384
Économie	174	Population	393
Économie keynésienne	177	Population active	399
Économie néoclassique	183	Prélèvements obligatoires	402
Égalité et inégalités	190	Production	404
Engagement politique	198	Productivité	410
Entreprise	205	Profit	417
Environnement	212	Protection sociale	420
Épargne	219	Protectionnisme	430
État	224	R elations professionnelles	433
État dans l'économie	228	Réseaux sociaux	438
Euro	236	Revenus	442
Exclusion	244	S ervice public	451
F amille	248	Société	457
Financement de l'économie	252	Sociologie	460
I mpôts	256	Stratification sociale	471
Inflation	262	Système financier international	479
Intérêt	268	Système monétaire international	488
Investissement	272	T héories de l'entreprise	496
L ibéralisme	279	Théorie du consommateur et du producteur	501
Libre-échange	283	Travail	507
M arché	294	U nion européenne	515
Marxisme	309	V aleur ajoutée	527
Mobilité sociale	314	Valeurs mobilières	532
Mondialisation	321	Vote	537
Monnaie	330		

Mémo BAC

• Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?	544
• Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?	546
• Comment lutter contre le chômage ?	548
• Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?	550
• Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?	552
• Comment la société française actuelle est-elle structurée ?	554
• Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?	556
• Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?	558
• Quelles mutations du travail et de l'emploi ?	560
• Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?	562
• Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?	564
• Quelle action publique pour l'environnement ?	566

Annexes

• Outils statistiques	570
– Accroissement	570
– Élasticité	574
– Indices	575
– Moyennes	577
– Pourcentages	580
– Représentations graphiques	582
– Stocks	587
• Principales lois et effets économiques	588
• Repères statistiques	593
• Lexique anglais-français	609
• Chronologie	612

Lexique de A à Z	627
------------------------	-----



Questions d'**ACTUALITÉ**



■ Depuis le début des années 1980, le PIB des pays industrialisés croît de moins en moins vite et certains économistes prédisent que le monde occidental ne retrouvera jamais la croissance des Trente Glorieuses qui était importante et régulière. L'économiste américain Larry Summers évoque ainsi une « stagnation séculaire », repris en France par les économistes Patrick Artus et Daniel Cohen qui estiment que la croissance du PIB à long terme s'établira autour de 0,5 à 1 % par an. Cette perspective représente une rupture avec la période antérieure où la croissance permettait de redistribuer les gains de productivité, d'améliorer le pouvoir d'achat et de fournir un travail à tous les actifs.

Ces analyses s'appuient sur les travaux de l'économiste américain Robert J. Gordon qui montrent un épuisement du progrès technique (2012). Alors que l'invention de la machine à vapeur a lancé la révolution industrielle au XIX^e siècle et que celle de l'électricité a permis de rendre les industries plus productives au XX^e siècle, les inventions de la révolution numérique (Google, Facebook, Twitter, Airbnb, etc.) ne produisent pas de gains de productivité importants, créent peu d'emplois et, souvent, détruisent des secteurs productifs. Ainsi, des robots et des services numériques prennent la place de nombreux emplois intermédiaires (caisses des supermarchés, banques, assurances) quand ce ne sont pas les consommateurs eux-mêmes qui produisent gratuitement le service.

Robert J. Gordon suggère en outre que « la croissance rapide observée au cours des 250 dernières années pourrait bien être un épisode unique dans l'histoire de l'humanité ». Ainsi, nombre de progrès très importants qui ont accompagné la transformation de la société rurale en société urbaine et

mondialisée sont désormais achevés. L'industrie, qui assurait l'essentiel des gains de productivité, est de moins en moins productive (il faut investir davantage pour une même production), mais elle voit aussi sa part dans l'économie diminuer.

Pour d'autres économistes, il n'y a pas de fatalité à une croissance future qui serait lente, ou stagnante. La faible croissance actuelle des grands pays occidentaux s'explique par des raisons conjoncturelles et

notamment la faiblesse de la demande. Une insuffisance de l'investissement joue ainsi défavorablement sur les gains de productivité. Par ailleurs, il est difficile de mesurer les

Certains économistes estiment que la croissance du PIB à long terme s'établira autour de 0,5 à 1 % par an.

effets de la révolution numérique actuelle, compte tenu de l'imperfection des outils de mesure mais aussi de la forte demande pour les biens et les services innovants. Il n'y a pas lieu d'être pessimiste en imaginant la fin des grandes vagues d'innovations. L'essentiel est moins le PIB et la croissance que l'évolution des niveaux de vie. Toutefois, il n'est pas déraisonnable de commencer à s'adapter aux conséquences d'une croissance moindre que dans les années 1950-1970. ■

■ La mondialisation et l'accroissement de la spécialisation entre les pays conduisent à une profonde transformation de ce que peut signifier une production nationale.

A un premier niveau, entre un produit fabriqué dans l'Hexagone par une entreprise étrangère, une automobile par exemple, et le même produit fabriqué à l'étranger par une société française pour être importé sur le territoire français, le produit made in France correspondra à celui réalisé sous une marque étrangère.

Mais la situation est encore plus complexe comme le montre l'exemple d'un produit comme l'iPad, fabriqué en Chine et exporté vers les États-Unis. Celui-ci contient des composants venant de très nombreux pays et en particulier des États-Unis, au point qu'il y a trois fois plus de valeur ajoutée américaine que chinoise (grossoyalement, les Chinois vendent 150 aux États-Unis mais ont préalablement importé la valeur de 110 dont 50 aux États-Unis).

Dans tous les secteurs industriels, on observe une imbrication croissante de productions venues de nombreux pays pour concourir au produit final. Si un pays vend un produit 100 alors qu'il a acheté les composants à l'étranger pour 80, sa valeur ajoutée n'est que de 20.

Cette décomposition des processus productifs entraîne de nombreux effets concernant les échanges internationaux :
– les statistiques du commerce interna-

tional ne correspondent plus totalement à la réalité des productions nationales échangées entre les pays et l'on peut même dire qu'elles sont faussées. Par exemple, si une voiture exportée par un pays est fabriquée en passant successivement dans quatre pays, chacun apportant 25 % de la valeur ajoutée, le commerce international enregistrera une exportation de 25, puis une exportation de 50, puis de 75, puis de 100 pour la voiture finie, soit au total 250 alors qu'il s'agit du même produit ;

– les exportations sont de plus en plus liées aux importations nécessaires à leur pro-

Les exportations sont de plus en plus liées aux importations nécessaires à leur production.

duction et vouloir limiter ces dernières ne pourrait que pénaliser les entreprises exportatrices comme les résultats du commerce extérieur. Si,

par exemple, on accroît les droits de douane, les exportations verront alors leurs prix augmenter et la balance commerciale se dégradera.

En définitive, une mesure des échanges internationaux à partir des valeurs ajoutées par les pays exportateurs serait plus pertinente.

Le développement du protectionnisme va avoir des conséquences importantes sur les chaînes de valeur : augmentation des coûts, relocalisations, ralentissement des chaînes d'approvisionnement, développement des échanges intrarégionaux. ■

LA MONDIALISATION DU PROTECTIONNISME

■ L'année 2016, avec le Brexit en juin et la première élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, a marqué indéniablement le retour des tendances protectionnistes et la remise en cause par les électeurs des orientations qui faisaient du libre-échange un facteur de progrès économique. Cette tendance a été renforcée par la crise du Covid-19 qui a mis en évidence la vulnérabilité des chaînes mondiales d'approvisionnement et la nécessité d'une certaine souveraineté économique.

Estimant que le libre-échange, avec la mondialisation et les délocalisations, étaient responsables de la désindustrialisation des États-Unis et de la stagnation des salaires, les autorités américaines se sont d'abord engagées avec Donald Trump à une renégociation, voire à la révocation, des grands accords commerciaux, à des mesures de rétorsion et à des sanctions douanières contre le Mexique et la Chine et à un blocage de fait de l'OMC.

Cette remise en cause du libre-échange, poursuivie lors de la présidence de Joe Biden, n'est pas propre aux États-Unis car les opinions publiques européennes elles-mêmes ont contesté les accords de libre-échange qui faisaient la part trop belle aux exportateurs étrangers (accord

UE-MERCOSUR pénalisant les agriculteurs européens par exemple), amenant certains États à ne plus soutenir ces accords âprement négociés. Par ailleurs, les pays occidentaux n'ont pas hésité ces dernières années à multiplier les mesures discriminatoires à l'égard de leurs partenaires commerciaux. La pandémie a entraîné un repli sur soi et a accentué les tensions commerciales, conduisant à une mondialisation du protectionnisme et à des appels en faveur d'une souveraineté

économique. Celle-ci n'est ni l'autarcie, impossible dans le monde actuel, ni le protectionnisme mais la volonté de s'assurer de la disponibilité des produits essentiels ou stratégiques (énergie, pharmacie par exemple) grâce à des politiques industrielles actives de relocalisation et de rattrapage technologique. Les États-Unis ont même lancé un grand plan de relance en 2023 (*Inflation Reduction Act*) qui instaurerait des mesures discriminatoires prohibées par l'OMC avec des subventions et des crédits d'impôts pour les entreprises et les ménages à la condi-

tion qu'ils achètent des produits assemblés aux États-Unis (voiture électrique par exemple).

Ces manifestations marquent la fin d'une période où le consensus existait entre les grands

pays pour promouvoir la libéralisation des échanges. On assiste non seulement à une progression du protectionnisme avec l'adoption croissante de mesures restrictives visant à protéger les industries nationales face à la concurrence étrangère (taxes européennes très élevées portant sur les véhicules électriques chinois) mais surtout au risque de véritable guerre commerciale avec les décisions de Donald Trump qui visent tous les pays, et pas seulement la Chine. ■

*C'est la fin d'une période
où le consensus existait
pour promouvoir
la libéralisation
des échanges.*

LA DETTE PUBLIQUE DE LA FRANCE

■ La dette publique en France, à ne pas confondre avec la dette extérieure de la France, correspond aux emprunts faits par l'État, les collectivités locales et les organismes publics (Sécurité sociale par exemple). Une partie importante de cette dette est d'ailleurs détenue par des institutions financières étrangères.

La dette publique n'a cessé de croître ces dernières années et si elle représentait 60 % du PIB en 2020 au moment de l'entrée de la France dans la zone euro, respectant ainsi de justesse l'un des critères de Maastricht, elle est montée à 100 % du PIB en 2020 et à 112 % en 2024 avec plus de 3 000 milliards d'euros (avec des estimations autour de 118 % pour 2028). Au sein de la zone euro, seules la Grèce et l'Italie ont un ratio plus important que la France.

Cette dette est d'ailleurs le fait de l'État pour sa plus grande part. Contrairement à tous les autres pays de la zone euro, la France est le

seul pays à encore prévoir un déficit budgétaire supérieur à 3 % du PIB pour 2026. Compte tenu de ses déficits budgétaires, la France a souvent été sous le coup d'une « procédure de déficit excessif » déci-

dée par la Commission européenne mais sans grands effets jusqu'à présent, situation qui pourrait changer avec l'ampleur de la dégradation des comptes publics français (déficits budgétaires et dette).

Dans son analyse de la soutenabilité de l'endettement public, la Commission européenne estime que la France devrait connaître une « crise des finances publiques » si elle ne fait pas un effort important pour ramener sa dette à 60 % de son PIB. Dans le cas contraire, cette crise des finances publiques verrait les

marchés financiers refuser d'acquiescer les nouveaux emprunts que la France fait chaque année pour rembourser les emprunts des années passées, sauf à bénéficier de taux d'intérêt très élevés. Les mouvements en défaveur des emprunts français seraient même aggravés par les notations des grandes agences financières mondiales. Comme cette notation indique le risque (défaut de paiement) que prend un emprunteur en achetant de futurs emprunts émis par les acteurs publics, une dégradation de la note a ainsi pour conséquence de faire monter les taux d'intérêt puisqu'il faut dès lors rendre ces emprunts plus

attractifs que les emprunts lancés par d'autres acteurs internationaux en offrant un meilleur rendement.

Une telle hausse des taux d'intérêt entraîne d'importantes conséquences pour l'économie. La hausse des

*La dette publique
est la conséquence
de l'accumulation des déficits
publics, le budget étant
constamment déficitaire
depuis 1975.*

taux crée un effet d'éviction en défaveur des emprunts venant d'acteurs privés qui subissent alors les effets d'une telle augmentation s'ils maintiennent leurs investissements. La situation budgétaire se dégrade encore avec l'augmentation des intérêts versés sur la dette accumulée. Ce service de la dette, de près 50 milliards d'euros en 2024, monterait à près de 70 milliards en 2027, devenant ainsi le premier poste des dépenses budgétaires. En outre, les marges de manœuvre budgétaire en cas de crise seraient fortement réduites. ■

LA BAISSÉ DES CHARGES DES ENTREPRISES et L'EMPLOI

■ La baisse des charges sociales et fiscales payées par les entreprises est, selon l'analyse libérale, une mesure permettant de favoriser les créations d'emplois.

Deux mécanismes sont à l'œuvre : d'une part, avec l'effet de substitution, la baisse du coût du travail rend le travail plus attractif que le capital pour les entreprises et cette baisse du prix relatif du travail les incite à embaucher ; d'autre part, avec l'effet de compétitivité, la baisse de coût du travail permet une baisse des prix des produits, une hausse de la production et donc de l'emploi. En sens inverse, cette politique conduit à une réduction de la demande qui sera défavorable à l'emploi. En outre, la baisse du coût du travail peut plutôt inciter les entreprises à utiliser les gains ainsi réalisés pour moderniser leurs équipements. Par ailleurs, les entreprises peuvent bénéficier d'un « effet d'aubaine », c'est-à-

dire qu'elles reçoivent une aide alors qu'elles auraient embauché, même sans cette aide. L'allègement des charges sur les bas salaires provoque aussi une augmentation du coût du travail qualifié par rapport au travail non qualifié, d'où un effet de substitution au détriment des futurs salariés qualifiés.

Au total, les effets de la baisse des charges sont complexes et ce qui est vrai pour une entreprise ne l'est pas nécessairement pour toute l'économie (demande globale réduite). Les premières mesures de baisse des charges ciblées sur les bas salaires ont été instaurées en 1993 par le gouvernement

Balladur, à un moment où la France connaissait un accroissement du chômage pour les non-qualifiés. Les gouvernements successifs ont ensuite fait varier le curseur par rapport au SMIC (allègements pour les salaires jusqu'à 1,1 fois le SMIC, puis 1,3 SMIC, 1,7 SMIC et 1,6 SMIC aujourd'hui). Plus récemment, en 2013-2014, le gouvernement a proposé des allègements de charges et de cotisations sociales ainsi qu'un crédit d'impôts pour les salaires allant jusqu'à 2,5 fois le SMIC dans le cadre du Pacte

de responsabilité et de solidarité. Cette extension des allègements était étayée par les nombreuses critiques portant sur un ciblage exclusif en faveur des salaires proches du SMIC. Un certain nombre d'effets pervers ont en effet été identifiés : création excessive d'emplois peu qualifiés occupés par de jeunes diplômés et non par des chômeurs non-qualifiés ; activités de services avantagées au détriment de l'emploi dans l'industrie, où les rémunérations sont plus élevées.

Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), qui permettait aux entreprises de bénéficier d'un avantage fiscal en payant moins d'impôt, est remplacé en 2019 par un allègement des cotisations sociales patronales pour un employé dont la rémunération est inférieure ou égale à 2,5 SMIC. ■

Les effets de la baisse des charges sont complexes et ce qui est vrai pour une entreprise ne l'est pas nécessairement pour toute l'économie.

■ La notion de désindustrialisation est souvent entendue aujourd'hui comme synonyme de délocalisation. Les deux phénomènes sont liés puisque le transfert d'activités industrielles à l'étranger nourrit la désindustrialisation.

Mais les délocalisations touchent aussi les services tandis que la désindustrialisation est un processus ancien. La baisse du nombre des actifs dans l'industrie au profit de secteur tertiaire date du début des années 1970 (avec un maximum de 40 % d'actifs dans l'industrie en 1970).

La désindustrialisation se définit par un deuxième trait, la diminution de la part de l'industrie dans le PIB. Celle-ci est passée de 29 % en 1980 à 20 % en 2004 et à 10 % aujourd'hui, tandis que la part de l'emploi industriel (hors énergie et construction) chutait de 24 % à 10 % sur la même période.

Toutefois, si la part de l'industrie dans le PIB baisse, c'est d'abord le résultat d'un « effet prix » (baisse relative des prix industriels, liée aux gains de productivité), la part de l'industrie, en volume cette fois, étant stable depuis 20 ans, autour de 20 %. Par ailleurs, la baisse des effectifs est le résultat d'un processus d'externalisation et de sous-traitance renforcé par le développement de l'intérim dans l'industrie (personnel comptabilisé dans le secteur des services). La distinction industrie/service perd de sa pertinence.

Depuis 1980, la France a détruit plus de 2,2 millions d'emplois industriels, avec une accélération depuis 2000, sans compensation en amont (activités high-tech) ou en aval (développement des services aux entreprises) comme lors des années précédentes. L'accentuation du phénomène de désindustrialisation s'explique dans une faible mesure

par les délocalisations. Elle résulte plutôt de la recherche permanente de gains de productivité (plus de 5 % par an) qui, en étant supérieurs à la croissance, détruisent des emplois. De plus, on assiste à une exacerbation de la concurrence par le « bas » mais aussi par le « haut », dans les secteurs des biens d'équipement ou de l'électronique par exemple, en raison des faibles coûts d'une main-d'œuvre qualifiée dans les pays émergents.

Les autorités nationales remettent à l'honneur la politique industrielle et les relocalisations.

Les autorités nationales semblent aujourd'hui prendre conscience de ces évolutions et remettent à l'honneur la politique industrielle. On reparle de

pôles de compétitivité, de grands projets technologiques européens impulsés par les États et d'aides plus massives à la recherche et développement. Les investissements dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement sont également mis en avant. Est recherché aussi le développement des réseaux d'entreprises, ou des systèmes productifs locaux, qui, à l'image des « districts industriels » italiens ou des « valley » américaines, rassemblent des entreprises proches qui tissent des liens (diffusion des informations et des connaissances techniques) et suscitent des effets externes au profit de tous. ■

■ La politique industrielle fait un retour dans les politiques publiques à partir du milieu des années 2000, lorsque l'État décide de mettre l'accent sur le développement de la recherche et de l'innovation et non plus sur un soutien financier direct aux secteurs industriels comme durant la seconde moitié du XX^e siècle. Les pôles de compétitivité et les investissements d'avenir en sont les deux principaux instruments.

Les pôles de compétitivité répondent au double constat au début des années 2000 d'une désindustrialisation et du décrochage de la recherche scientifique française. Le principe d'un pôle de compétitivité est donc de rassembler sur un territoire donné, avec le soutien des pouvoirs publics, des entreprises de toutes tailles, des acteurs de la recherche et des établissements de formation, afin de développer des synergies et des coopérations autour d'un secteur d'activité précis. L'objectif final de ces pôles, en renforçant les liens entre recherche publique et industrie, est de soutenir l'innovation qui doit ensuite favoriser la compétitivité. Les innovations créent des externalités positives, c'est-à-dire des effets positifs qui profitent à d'autres entreprises ou à la société, ce qui justifie l'intervention des pouvoirs publics. Les investissements d'avenir, lancés en 2009, s'inscrivent dans la même logique d'un État incitateur et non plus interventionniste en matière industrielle (financement des nouvelles industries durant les Trente Glorieuses, aides aux secteurs en difficulté entre 1974 et la fin de la décennie). Fondés sur les mêmes principes que les pôles de compétitivité

*Le décrochage de la France
en matière d'innovations
nuît à la compétitivité de
l'industrie.*

et dotés d'importants moyens financiers (près de 60 milliards d'euros), les programmes d'investissement d'avenir sont des aides financières aux établissements de recherche et au secteur privé, et en particulier aux start-up, qui portent sur les technologies du futur (numérique, santé, espace, batteries, etc.).

Malgré ces efforts, la France, qui est la septième puissance mondiale (PIB), ne se place qu'au treizième rang pour la

part du PIB allouée aux dépenses de recherche et développement (R&D), derrière les grands pays industriels.

Pour Philippe Aghion,

le décrochage de la France en matière d'innovation persiste et contribue largement à la perte de compétitivité de l'industrie caractérisée par les déficits réguliers de la balance commerciale et les pertes de parts de marché depuis 20 ans. Selon lui, la part de la recherche publique n'est pas suffisamment aidée par les pouvoirs publics (faiblesse des financements accordés aux chercheurs comme de leurs rémunérations), tandis que la part de la R&D privée demeure réduite, limitée aux grands groupes français qui ont eux-mêmes baissé leurs dépenses en matière de recherche ces vingt dernières années. ■

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

■ La transition écologique, avec l'obligation de réduire de 80 % les émissions de CO₂ en France d'ici 2050, peut venir limiter la croissance et le pouvoir d'achat des ménages car elle va impliquer une hausse des coûts et des prix. La crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, comme la multiplication des événements climatiques extrêmes, rendent plus urgente, mais aussi plus difficile, l'accélération de la transition écologique.

Si l'objectif de neutralité carbone exige un développement massif des énergies renouvelables pour accroître la part de l'électricité (qui passerait de 25 % de la consommation d'énergie en 2023 à 55 % en 2050) et réduire celle des hydrocarbures, il s'accompagne d'un certain nombre d'efforts et de coûts qui vont peser sur l'économie. Les effets à court et moyen terme de la décarbonation sont l'accroissement du coût de l'énergie, sous l'effet des investissements considérables nécessaires pour produire d'autres sources que les énergies fossiles, et donc la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la croissance. Dans les secteurs des transports et du bâtiment, les investissements nécessaires augmenteront également les coûts et par là suite les prix. Un certain nombre d'usines devront fermer et leurs équipements obsolètes être mis au rebut. Dans une étude récente (novembre 2022), Jean Pisani-Ferry dénonce l'illusion d'une croissance verte qui apporterait rapidement un surplus de croissance et des emplois. Avant de bénéficier des effets vertueux de la transition énergétique, il convient de trouver de nouveaux financements. Pour 2030, la Commission

La transition écologique va impliquer dans un premier temps des coûts importants.

européenne a fixé un objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond, selon cet économiste, à des besoins de financement supplémentaires de 70 milliards d'euros (2,5 points de PIB) pour la décennie à venir. Le coût de cette transition devra être partagé entre les acteurs qui sont les particuliers, les entreprises et l'État. Toutefois, ce dernier devra prendre en charge la plus grande part de ce financement en aidant la transition énergétique des entreprises et des ménages les plus fragiles, au risque de provoquer une crise sociale (cf. la crise des « Gilets jaunes »). Dans cette perspective, les dépenses publiques supplémentaires pourraient être financées par la dette publique. S'il est impératif d'accélérer la transition écologique, le poids des dépenses d'énergie, fossiles notamment, demeurera important à court terme. Mais, à plus long terme, la réussite de cette transition se mesurera à la transformation réelle et profonde de nos modes de consommation et de nos systèmes de production, basée sur une maîtrise et une baisse sensible de notre consommation d'énergie (sobriété énergétique). ■

VIEILLISSEMENT et PROTECTION SOCIALE

■ La poursuite du vieillissement de la population française va mettre sous pression le système de protection sociale, avec des recettes qui devraient théoriquement diminuer et des dépenses en forte hausse. Une forte dégradation des comptes sociaux n'est toutefois pas insurmontable, comme l'a montré l'évolution des dépenses et des recettes de la protection sociale depuis une vingtaine d'années.

La France va connaître, avec le vieillissement de sa population, un choc démographique de grande ampleur jusqu'en 2040 (ensuite, la part des plus de 65 ans dans la population diminuera). Cette évolution inéluctable est inscrite dans le passé démographique de la France, avec une espérance de vie qui s'accroît sensiblement (79 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes en 2023) et l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses du Baby Boom. Les plus de 65 ans passeraient de 21 à 26 % de la population française, essentiellement avec la hausse des plus de 75 ans. Ainsi, en 1980, on comptait en France 3 personnes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. En 2040, ce sera moins de 1,5 personne de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans. L'impact de ce choc démographique sur le système de protection sociale va être considérable car les dépenses sociales, qui sont aux trois quarts des dépenses de santé et de retraite, sont très concentrées sur les personnes âgées, tandis que les prélèvements reposent largement sur les 20-59 ans. En outre, le très grand vieillissement va créer de nouveaux besoins pour prendre en charge la dépendance.

France Stratégie, institution publique chargée de produire des études sur l'avenir de

la nation, a néanmoins montré que l'ampleur de cette pression est du même ordre de grandeur que celle qu'a subie la protection sociale ces vingt dernières années. Jusqu'à présent, le système français a pourtant réussi à s'adapter grâce aux nombreuses réformes mises en œuvre depuis 30 ans, à la fois pour les recettes (création de la CSG notamment) et pour les dépenses (réformes des retraites principalement). Ainsi, le recul de l'âge du départ en retraite, la moindre

Le vieillissement inéluctable de la population induit un besoin de financement supplémentaire.

progression du niveau relatif des retraites par rapport aux autres revenus d'activité ou encore une mise à contribution plus importante des plus de 60 ans (hausse de la CSG) expliquent que la dégradation de la protection sociale n'a pas suivi de façon mécanique le vieillissement de la population entre 2000 et 2020. France Stratégie estime que les réformes déjà engagées jusqu'en 2022 pourraient absorber une grande part du choc du vieillissement à l'horizon 2040. Le besoin de financement restant peut être estimé de 0,6 à 1,4 point de PIB. C'est pour parvenir à un équilibre financier du système de retraite que le gouvernement a fait adopter en 2023 une réforme des retraites visant notamment à reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans d'ici 2030. ■

■ En 2025, l'Union européenne compte 450 millions d'habitants. La France, avec 68,4 millions d'habitants se classe au second rang, derrière l'Allemagne (83 millions) et devant l'Italie (59 millions), l'Espagne (49 millions) et la Pologne (36 millions), ces cinq pays représentant à eux seuls les deux tiers de la population de l'UE. Après une baisse en 2020 et 2021 dans un contexte d'épidémie de Covid-19, la population européenne augmente de nouveau à partir de 2023. La France est le seul pays parmi les cinq pays les plus peuplés à avoir un solde naturel positif en 2023. En Allemagne, et plus encore en Espagne, la population croît davantage que la moyenne européenne. En revanche, en Italie, et surtout en Pologne, la population diminue.

En 2022, en moyenne dans l'UE, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 1,46 enfant par femme, en baisse par rapport à 2021 (1,53) et inférieur au seuil de renouvellement de la population (2,1 enfants par femme). Depuis 2012, la France est le pays de l'UE le plus fécond. Son ICF est de 1,79 enfant par femme en 2022, suivi par la Roumanie (1,71) puis la Bulgarie (1,65).

La fécondité est la plus faible en Espagne (1,16) et en Italie (1,24).

En 2022, dans l'ensemble de l'UE, l'espérance de vie à la naissance atteint en moyenne 83,3 ans pour les femmes et 77,9 ans pour les hommes. Après deux années de baisse, notamment en 2020 avec l'épidémie de Covid-19, elle augmente à nouveau en 2022, sans atteindre le niveau de 2019. L'espérance de vie à la naissance est la plus élevée pour les femmes en Espagne (85,9 ans), suivie du Luxembourg (85,2 ans) et de la France (85,1 ans), et pour les hommes, en Suède (81,4 ans), puis en Irlande (80,9 ans). La population européenne continue de vieillir : au 1^{er} janvier 2023, les 65 ans ou

plus représentent 21,3 % de la population, contre 18,3 % dix ans plus tôt. La part des 65 ans ou plus dans la population est la plus élevée en Italie et au Portugal (24,0 %), la plus faible au Luxembourg (14,9 %) et en Irlande (15,2 %). La France (21,2 %) se situe dans la moyenne européenne.

Cette hausse de la part des personnes de plus de 65 ans va donc peser sur les systèmes de retraites et de santé, provoquer

La population européenne affronte plusieurs défis majeurs avec, en premier lieu, le vieillissement de sa population dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie et de baisse de la natalité.

des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et ainsi freiner la croissance, surtout dans les pays qui connaissent un déclin démographique, lui-même accentué par l'émigration (Europe centrale et orientale). La baisse de

la population active comme les tensions entre générations pour répartir les charges des services publics rendent plus délicates les politiques fiscales. Dès lors, l'immigration est perçue comme une solution pour répondre au vieillissement et au déficit de main-d'œuvre, induisant alors des questions sur l'intégration des populations migrantes et provoquant des tensions sur les politiques migratoires. ■

■ Pays d'immigration depuis le XIX^e siècle, la France connaît depuis 2000 une hausse du nombre d'immigrés moindre que dans les autres pays européens. Le nombre d'étudiants étrangers s'accroît nettement, tandis que les regroupements familiaux sont contenus.

La France est un pays d'immigration de longue durée depuis le XIX^e siècle. On estime aujourd'hui que 30 % de la population a, sur trois générations, au moins un ancêtre immigré. Durant les Trente Glorieuses, il s'agissait d'une immigration de travail pour répondre aux besoins de l'économie. Après une stagnation durable de 1974 (arrêt de l'immigration à la suite du choc pétrolier) à 1999, l'immigration s'est continuellement accrue. En effet, la population immigrée, qui représente aujourd'hui 10,3 % de la population, a augmenté de 36 % depuis 2000, suivant ainsi une dynamique mondiale mais dans une proportion moindre que dans les autres pays européens (100 % d'augmentation au Royaume-Uni, 75 % en Allemagne).

Jusqu'en 1974, les flux étaient principalement constitués de travailleurs étrangers. Puis, avec les possibilités de regroupement familial, une mutation s'est produite avec le passage d'une immigration de travail temporaire à une installation plus durable. Les conditions de ces regroupements familiaux ont peu à peu été durcies (délai minimal de présence en France, conditions de ressources). La répartition des titres de séjour, accordés chaque année par le ministère de l'Intérieur, montre que l'immigration des étudiants en représente le tiers, de même que le regroupement familial (en baisse depuis 2005).

L'accueil des étudiants et des réfugiés ainsi que le regroupement familial sont les trois principaux motifs d'immigration.

L'immigration de travail et l'immigration des réfugiés correspondent chacune à moins de 15 % des admissions. La France attire peu les autres citoyens européens malgré la libre circulation puisqu'elle est au 25^e rang pour la proportion d'immigrés nés dans l'Union européenne. La France est le deuxième pays européen, derrière l'Allemagne, pour l'accueil des réfugiés demandant le droit d'asile. Si elle a moins accueilli les grandes vagues d'exilés venus du Moyen-Orient que d'autres pays européens, elle a enregistré plus de demandes issues des pays d'Afrique subsaharienne où les droits de l'homme sont menacés. Toutefois, il convient

de noter que près des trois quarts des demandes d'asile sont rejetées.

La France met en œuvre une politique d'intégration pour les immigrés avec pour objectif de proposer à chacun un parcours d'accueil permettant l'acculturation à la société française (création du Contrat d'intégration républicaine en 2016).

La politique de contrôle de l'immigration s'est renforcée ces dernières années avec le développement de la lutte contre l'immigration irrégulière (les « sans-papiers »), l'accroissement des reconduites à la frontière, la lutte contre les employeurs de travailleurs clandestins ou encore le durcissement des conditions pour acquérir la nationalité française. ■

■ La notion de « Communs » ou de « Biens communs » rencontre aujourd'hui un large écho car elle montre que le marché ainsi que l'État ne sont pas les seules formes d'organisation possibles des relations économiques.

Les Communs trouvent leur origine dans l'existence des « biens communaux » qui permettaient aux plus misérables d'obtenir quelques ressources (ramassage de bois mort, pâturage) avant que la Révolution industrielle ne profite du mouvement des « enclosures » (élévation de clôtures aux XVII^e et XVIII^e siècles), provoquant ainsi de vastes migrations vers les centres urbains. Aujourd'hui, un nombre croissant de ressources peuvent être analysées sous l'angle des Communs car l'accès à ces ressources, leurs usages comme leur gestion ne reposent ni sur la propriété privée et les mécanismes du marché, ni sur la propriété et la gestion de l'État (eau, air, espaces urbains, atmosphère, ressources marines, logiciels libres, ressources sur Internet, etc.).

Contrairement aux libéraux, qui estiment que la propriété commune d'une ressource conduit à son épuisement et à sa ruine (phénomènes de passager clandestin), ce qui justifie à leurs yeux une privatisation, d'autres économistes, au premier rang desquels figure l'américaine Elinor Ostrom (première femme à obtenir le prix Nobel d'économie en 2009), ont montré qu'il ne fallait pas confondre les Communs (*Commons* en anglais) avec des ressources dans lesquelles chacun

puise comme il le souhaite. Les Communs reposent sur des règles et des régulations (règles de partage et de réciprocité) ainsi que sur des institutions gérées par des communautés qui ne sont ni des entreprises, ni l'État, mais des associations d'utilisateurs privilégiant les relations de coopération.

Les Communs désignent donc des ressources dont l'usage et la gestion sont partagés et assurés par un collectif ou une communauté ; la question de la pro-

priété étant en définitive moins importante que celles de l'accès et des décisions à prendre.

La notion de Communs déborde aujourd'hui le champ de l'économie

Les Communs reposent sur des règles de partage et de réciprocité ainsi que sur des institutions gérées par des communautés.

pour aller vers celui du politique, comme nouvelle forme d'organisation sociale et d'action collective. C'est par exemple la réappropriation d'espaces publics où, face au manque d'équipements, les habitants s'organisent pour proposer leurs propres activités. Cette notion s'élargit aussi car les Communs ne concernent plus seulement les ressources environnementales mais aussi les ressources immatérielles ou urbaines. On peut ainsi parler des Communs numériques pour désigner toutes les ressources numériques produites et gérées par une communauté (Wikipédia en est le meilleur exemple). ■

LES CLASSES MOYENNES EN CRISE ?

■ Les classes moyennes salariées, et en particulier les « professions intermédiaires », ont le sentiment d'une dégradation de leurs conditions de vie et s'inquiètent fortement pour leur avenir, comme l'a montré le mouvement des « Gilets jaunes » apparu en octobre 2018.

Les classes moyennes reçoivent moins d'aides que les catégories populaires ou les plus déshérités (chômeurs, exclus, etc.). Elles ne bénéficient pas des privilèges des classes supérieures (patrimoine, plus-values immobilières ou financières, etc.) et se sentent aujourd'hui remises en question. Elles vivent même un véritable bouleversement historique puisque c'est la première fois dans l'histoire que la situation globale de la jeune génération est moins favorable que celle de ses parents.

Cette crise des classes moyennes peut se caractériser par de multiples éléments :

- l'ascenseur social est en panne et de moins de moins de personnes actives ont un statut supérieur à celui de leur père ;

- leurs revenus stagnent, voire ralentissent depuis la crise des années 1970. Alors qu'après-guerre, un salarié pouvait espérer le doublement de son salaire en vingt ans, il faudrait maintenant 140 ans pour le même résultat ;

- les diplômés voient leur rendement diminuer et l'entrée dans la vie active avec un baccalauréat ou un Bac + 2 n'autorise plus, comme durant les années 1960 et 1970, l'accès à des professions intermédiaires ou de cadres ;

- la précarisation et l'appauvrissement des jeunes, qui pesaient dans les années 1980 sur

les seules classes populaires, se sont diffusés à partir des années 1990 à tous les enfants des classes moyennes.

Les classes moyennes salariées ont été les premières bénéficiaires des Trente Glorieuses (1945-1975) et de ses progrès économiques, sociaux et culturels, progrès qui se sont ensuite diffusés au reste de la population (promotion sociale et professionnelle, accession à la propriété du logement, départs en vacances, retraites, égalité hommes-femmes, etc.). Or elles subissent aujourd'hui un certain déclassement et, surtout, craignent ce déclassement pour leurs propres enfants.

Certes, ces difficultés sont sans commune mesure avec celles que connaissent les plus déshérités, mais elles peuvent

entraîner des bouleversements sociaux et politiques.

Les classes moyennes les moins bien loties ont largement participé, avec une partie des classes populaires, au mouvement des « Gilets jaunes ». Au-delà de la revendication initiale portant sur le prix de l'essence, ces membres de la classe moyenne (employés, infirmières, agents commerciaux, etc.) ont le sentiment d'une profonde injustice sociale, d'autant que, pour la première fois, leurs revenus ont cessé de progresser ces dernières années. ■

*Les classes moyennes
subissent aujourd'hui
un certain déclassement.*

LES POLITIQUES DE DISCRIMINATION POSITIVE

■ Faut-il mettre en œuvre, en France, des politiques de discrimination positive ? Cette notion provient de la politique d'« affirmative action » adoptée à partir des années 1970 aux États-Unis afin de favoriser l'intégration sociale des minorités noires et hispaniques. Dans certaines situations, comme l'accès à l'université ou à un emploi, l'appartenance à une minorité de couleur contribue à obtenir une priorité par rapport aux autres Américains.

La discrimination positive, qui consiste à « donner plus à ceux qui ont le moins », implique une dérogation par rapport au principe républicain selon lequel tous les individus ont les mêmes droits. La justification des politiques de discrimination positive est que l'égalité des droits demeure théorique puisque dans la réalité, par exemple, le taux de chômage des jeunes issus de l'immigration est trois fois plus élevé que celui des autres jeunes.

La discrimination positive est donc une politique de rattrapage entre différents groupes et vise à promouvoir une meilleure égalité des chances, à défaut d'une plus grande égalité de fait. À l'extrême, la discrimination positive s'inscrit dans un principe d'égalité plus exigeant pour lutter contre les discriminations sociales.

Le Conseil constitutionnel français a admis que le principe d'égalité des droits ne s'opposait pas à ce que des mesures particulières règlent « de façon différente des situations différentes ». D'ailleurs, la Constitution française a été révisée en 1999 et en 2003 pour permettre l'instauration de certains types de discrimination

positive au profit des femmes (parité pour les élections) et des populations des collectivités d'outre-mer.

La discrimination positive est cependant critiquée. D'autant que les inégalités aux États-Unis ont plutôt tendance à s'accroître, au détriment de la minorité noire. On craint ainsi que la politique de discrimination positive ne conduise à réduire les politiques générales de lutte contre les inégalités (logement, santé, éducation). Certains refusent aussi ces

mesures préférentielles qui, en créant de nouvelles inégalités, pourraient stigmatiser les personnes concernées.

Une application de ces mesures doit néanmoins

La discrimination positive est une politique de rattrapage entre différents groupes et vise à promouvoir une meilleure égalité des chances.

veiller aux critères retenus, en excluant toute logique qui ferait dépendre un droit de l'appartenance à une communauté religieuse ou ethnique. En France, les politiques de discrimination positive territoriale sont conformes aux principes républicains car ce sont les caractéristiques socioéconomiques qui sont prises en compte et non l'« origine » (ethnique ou religieuse) de leurs bénéficiaires (pays anglo-saxons). ■

■ On qualifie indifféremment de démocratie ou de République la plupart des pays occidentaux, à l'exception des monarchies constitutionnelles (Royaume-Uni, Espagne, par exemple). Pourtant, ces deux notions se distinguent dans leur essence même.

La démocratie s'attache avant tout à la préservation des libertés et des droits des individus, notamment face à l'arbitraire qui, parfois, vient de l'État lui-même. Ainsi, la démocratie privilégie les libertés d'opinion, de réunion, de culte, et de propriété, etc. Toutes ces libertés figurent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui est au fondement de la tradition républicaine française, de la même façon que les grandes lois de la III^e République sur les libertés essentielles (liberté syndicale, de la presse, d'association).

La République met davantage en avant le citoyen en ce qu'il participe à la vie publique ; elle insiste sur le devoir de participation aux affaires de la cité et privilégie l'unité du peuple en vue de la réalisation d'objectifs communs.

La distinction entre la démocratie, qui privilégie l'individu, son autonomie et ses intérêts privés, et la République, qui met en avant le citoyen et l'engagement civique, renvoie en réalité à la difficulté de « penser ensemble individu et société, à recomposer une société à partir des individus » (Marcel Gauchet), comme le montrent les dérives auxquelles ces modes d'organisation du « vivre ensemble » peuvent conduire. La valorisation des individus et de leurs droits

peut mener à une société excessivement individualiste, avec les égoïsmes et les particularismes qui priment sur les intérêts collectifs, au point de fragiliser la vie républicaine. Ce risque a bien été perçu par Alexis de Tocqueville qui redoutait la disparition chez les individus de toute « vertu publique » avec le développement de l'individualisme et de la passion pour l'égalité dans les sociétés démocratiques.

La dérive républicaine qui menace la démocratie apparaît lorsque la réalisation de la volonté générale devient prioritaire, au risque de mettre au second plan le respect des libertés et l'autonomie des individus

La valorisation des individus et de leurs droits peut mener à une société individualiste avec les égoïsmes qui priment sur les intérêts collectifs.

(en 1793 par exemple, lorsque les libertés proclamées en 1789 sont suspendues), avec le primat donné à l'unité s'accommodant mal du respect du pluralisme.

Ces deux notions présentent des complémentarités dans la mesure où chacune est l'antidote des dérives potentielles de l'autre. Ainsi, le contrôle de constitutionnalité garantit les droits fondamentaux des individus face à certaines lois censées exprimer la volonté générale.

Par ailleurs, face aux grandes remises en cause des libertés individuelles au cours du XX^e siècle, ce sont des engagements citoyens qui ont permis de résister à l'oppression et à la barbarie. ■

■ Ce n'est pas tant la commémoration de la loi de 1905, qui instaura la séparation des Églises et de l'État, que les débats autour du « foulard islamique » des collégiennes et des lycéennes qui ont mis la conception française de la laïcité sur le devant de la scène. La France se distingue en effet de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne (certains Län-der), pays où des enseignantes musulmanes peuvent, par exemple, porter le foulard dans les écoles publiques. Ces pays appliquent l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, selon lequel toute personne a « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé ». La France a certes signé ce texte, mais elle a obtenu que soit reconnue la primauté de sa conception de la laïcité. En France, en effet, « La République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. » (article 2 de la loi de 1905)

La laïcité, qui est aujourd'hui inscrite dans la Constitution, est à l'origine du pacte républicain de la III^e République qui visait à mettre fin à l'influence de l'Église catholique sur les institutions, l'école notamment. La loi de 1905 consacrait alors l'égalité de toutes les religions et convictions (y compris celle de ne pas croire) ainsi que la neutralité de l'État. Au-delà même de ces dispositions réglementaires, la laïcité incarnait surtout l'idéal égalitaire et émancipateur issu de la Révolution française, dont l'instruction devenait le principal vecteur. L'école est un lieu de neutralité où nul ne doit se distinguer par sa religion, ses origines sociales ou culturelles. La religion, loin d'être dénoncée, doit seulement être cantonnée à la sphère privée. Grâce à cette conception, chacun se voit donner la possibilité de s'émanciper de ses appartenances et de ses origines. Dans

La laïcité est à l'origine du pacte républicain de la III^e République qui visait à mettre fin à l'influence de l'Église catholique sur les institutions, l'école notamment.

les années 90, avec le débat sur le voile, c'est le refus de toute discrimination entre hommes et femmes qui a été aussi avancé. Comment dès lors concilier ce principe de laïcité et de neutralité avec celui de liberté ? Le Parlement français a voté le 15 mars 2004 la loi encadrant le port de signes religieux à l'école. D'après celle-ci, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » est interdit dans les écoles, collèges et lycées (y compris les classes préparatoires) publics. Cette interdiction pour les élèves s'applique à toutes les activités placées sous la responsabilité des établissements, qu'elles se déroulent à l'intérieur ou non de ceux-ci. Les élèves ont néanmoins le droit de porter des signes religieux discrets, contrairement aux agents contribuant au service public de l'éducation. ■

■ La mixité sociale est le fait de rassembler ou de maintenir la diversité des différentes catégories sociales sur le même territoire.

Problématique de politique de la ville, la mixité sociale se pose aussi en matière d'éducation comme le montre le débat sur la carte scolaire. Celle-ci, qui oblige les parents à inscrire leurs enfants dans un établissement que les autorités ont jugé proche de leur domicile, avait été précisément instaurée dans le but de maintenir une certaine mixité sociale.

Pourtant, au-delà d'une acceptation théorique de la mixité sociale, la société française paraît la rejeter. Les choix résidentiels, comme les stratégies de contournement de la carte scolaire, produisent depuis quelques décennies une dynamique propre qui conduit à exacerber les regroupements des mêmes catégories sociales sur un même territoire donnant ainsi naissance à des « ghettos »

pour les catégories favorisées comme pour les catégories défavorisées. On peut en trouver une explication dans l'histoire de la politique de logement social depuis la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, dans un contexte de pénurie de logements et de reprise économique (Trente Glorieuses), la construction des HLM (1950) est massive. La dégradation des conditions macroéconomiques au milieu des années 1970 se répercute sur l'habitat social et ses occupants. Le lien social se distend. Une part des occupants des logements sociaux part chercher un emploi ailleurs. Elle est remplacée par des populations en situation plus précaire.

L'économiste Éric Maurin avance de son côté une explication plus sociologique

qui complète et renforce l'analyse précédente. Il met en évidence, dans *Le Ghetto français, Enquête sur le séparatisme social* (2004), les stratégies des familles qui, par peur du déclassement social, cherchent à s'éloigner d'autres groupes sociaux ainsi que des territoires où ils sont fortement représentés. Dès lors, « Le ghetto français n'est pas tant le lieu d'un affrontement entre inclus et exclus que le théâtre sur lequel

L'affaiblissement de la mixité sociale en France est la source d'innombrables difficultés sociales.

chaque groupe s'évertue à fuir ou à contourner le groupe immédiatement inférieur dans l'échelle des difficultés ».

L'affaiblissement de la mixité sociale en France est la source d'innombrables difficultés sociales : crise des banlieues, développement de l'échec scolaire, échec de l'intégration. Au-delà de ces questions de société, c'est l'idéal républicain d'égalité des chances qui n'a plus de réalité pour une fraction de la population. Pour tenter de faire progresser la mixité sociale, des lois ont aussi été conçues, comme la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de 2000 qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants d'atteindre un taux de 20 % de logements sociaux (taux porté à 25 % en 2013). ■

■ Si les progrès de la mobilité sociale se sont surtout réalisés en France durant les Trente Glorieuses, les années récentes se caractérisent plutôt par le constat d'un « ascenseur social en panne » et par la crainte de plus en plus forte d'un déclassement social parmi de nombreux groupes sociaux.

Le sociologue Camille Peugny montre en effet la persistance de l'immobilité sociale au cours des trois dernières décennies pour les enfants d'ouvriers et d'employés, tandis que la reproduction sociale augmente pour les catégories supérieures puisqu'en 2014-2015, 47 % des enfants de cadres supérieurs ou professions intellectuelles occupent le même type de profession que leur père alors qu'ils étaient 33 % dans ce cas en 1983.

Le risque de déclassement social, rare durant les décennies de forte croissance économique, devient aujourd'hui plus fréquent pour les générations nées à partir des années 1960. Un indicateur global permet de mesurer cet écart entre les générations, le ratio « personnes mobiles ascendantes / personnes mobiles descendantes ». Pour les hommes de 35 à 59 ans, ce ratio n'est plus que de 1,8 (3,4 chez les femmes) alors qu'il était d'environ 3 entre 1977 et 2003 (il y avait 3 fois plus de personnes mobiles ascendantes que de personnes mobiles descendantes). Si les nouvelles générations d'actifs sont

beaucoup plus diplômées qu'il y a trente ans, l'augmentation de l'emploi qualifié n'a pas été aussi forte que celle de l'offre de diplômés. Dans le contexte d'un chômage massif persistant, certains jeunes diplômés sont ainsi amenés à accepter des emplois faiblement qualifiés ou faiblement rémunérés, plutôt que de n'avoir aucun emploi. Ce déclassement, qu'il soit

perçu par les jeunes ou mesuré statistiquement, touche environ un jeune sur quatre, trois ans après la fin des études. Par ailleurs, les femmes, qui connaissent une mobilité sociale plus grande que celle des hommes, sont aussi les plus exposées au risque de déclassement intergénérationnel. Même lorsqu'elles sont fortement diplômées, elles rencontrent

un « plafond de verre » qui réduit leurs chances de mobilité sociale ascendante.

Enfin, il est important de prendre en compte la distinction entre la « mobilité objective », qui est mesurée par les statistiques, et la « mobi-

lité subjective », telle qu'elle est vécue et évaluée par les intéressés. Nombre de personnes, « immobiles » selon les statistiques, estiment pourtant connaître des situations de déclassement, notamment parce qu'elles se réfèrent davantage à leur environnement (social, culturel, urbain, amical, etc.) et à d'autres personnes qu'à la situation professionnelle de leur père. ■

Le risque de déclassement social, rare durant les décennies de forte croissance économique, devient aujourd'hui plus fréquent pour les générations nées à partir des années 1960.



Articles **THÉMATIQUES**



Balance des paiements

La balance des paiements est un compte statistique, établi et publié par la Banque de France, qui retrace l'ensemble des relations économiques (commerciales, financières et monétaires) effectuées durant une année entre la France et l'étranger. Elle se compose de plusieurs balances particulières qui s'emboîtent les unes dans les autres.

SOMMAIRE

- La balance commerciale
- La balance des transactions courantes
- La balance des paiements
- Signification économique des soldes extérieurs

→ La balance commerciale

Définition

La **balance commerciale** enregistre les flux de marchandises entre la France et le reste du monde, c'est-à-dire les **exportations** (ventes à l'étranger de marchandises produites par des entreprises installées en France) et les **importations** (achats par les agents économiques installés en France de marchandises fabriquées à l'étranger).

Le **solde commercial** est égal à la différence entre les exportations et les importations.

Balance commerciale

Compte statistique qui retrace les échanges de marchandises (biens matériels) entre un pays et le reste du monde.

Solde commercial

Différence entre les exportations et les importations.

$$\text{solde commercial} = \text{exportations} - \text{importations}$$

Si l'on vend à l'étranger autant de produits qu'on lui en achète, le solde de la balance commerciale est nul et la balance commerciale est en équilibre (**équilibre commercial**). Si les exportations sont supérieures aux importations, l'économie dégage un **excédent commercial** (solde commercial positif).

La situation opposée correspond à un **déficit commercial** (solde négatif de la balance commerciale).

Déficit commercial

Solde négatif de la balance commerciale résultant d'exportations inférieures aux importations.

La notion de **commerce extérieur** correspond « stricto sensu » aux échanges de marchandises, même si on l'emploie parfois dans un sens plus large (ensemble des biens et services échangés).

Comment calculer les échanges de marchandises ?

Qui exporte et qui importe les marchandises ? Dans la balance commerciale, et plus généralement la balance des paiements, résidents et non-résidents sont distingués. Les **résidents** en France se définissent comme des unités (entreprise, personne) effectuant des opérations économiques pendant un an ou plus sur le territoire économique français. Ainsi, les étrangers vivant en France sont des résidents (à l'exception des fonctionnaires internationaux et des diplomates) tandis que les Français de l'étranger sont des non-résidents. De même, les opérations réalisées par une filiale américaine d'une entreprise française avec sa maison-mère sont considérées comme des opérations avec l'étranger.

Comment évaluer les échanges ? Cette évaluation se fait sur la base des « transactions », c'est-à-dire lorsque les marchandises franchissent la frontière. Au sein de l'Union européenne cependant, les échanges ne sont plus comptabilisés aux frontières depuis le 1^{er} janvier 1993, mais déclarés spontanément aux douanes par les entreprises, en même temps que la TVA.

Les exportations sont évaluées « **franco à bord** » (**FAB**), ou en termes anglo-saxons **free on board (FOB)**, ce qui correspond au prix de vente du bien lui-même (y compris les frais de transport jusqu'à la frontière). En revanche, les importations recensées à la frontière incluent, outre le prix du bien, les coûts d'assurance et de transport (**CAF**, pour **coût assurance fret**) nécessaires pour les acheminer à la frontière française. Comme ces frais accessoires ne correspondent pas à des échanges de marchandises (ils devraient plutôt figurer dans les échanges de « services »), on préfère aux évaluations douanières FAB/CAF une autre évaluation, dite FAB/FAB, plus fidèle aux échanges réels de marchandises.

→ La balance des transactions courantes

Désignée aussi sous les termes de **balance des opérations courantes**, de **balance des paiements** courants, ou plus simplement de balance courante, la **balance des transactions courantes** regroupe la balance commerciale et la **balance des invisibles** qui recense l'ensemble des échanges de biens immatériels avec l'extérieur.

Compte ou balance des transactions courantes

Compte statistique qui retrace l'ensemble des échanges de biens et de services entre un pays donné et l'étranger.

En quoi consistent ces biens « **invisibles** » ? Ce sont d'abord les échanges de services dont les grandes catégories sont les services liés au commerce extérieur (les transports, les assurances), le tourisme, les services liés aux échanges de technologie (grands travaux, brevets, redevances, services de gestion, etc.), certains revenus du travail (travailleurs frontaliers) et les revenus du capital sous forme d'intérêts et de dividendes. On établit ainsi une **balance des services**.

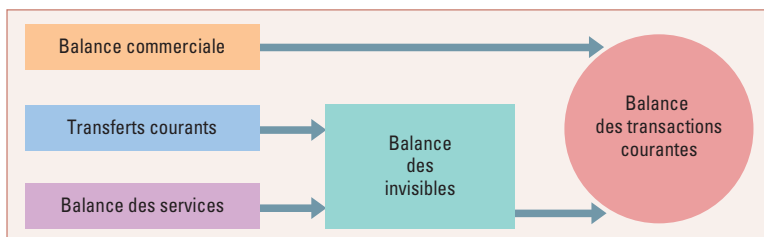
Le second ensemble qui compose, avec les services, la balance des invisibles correspond aux transferts courants qui sont des opérations sans contrepartie. Il s'agit par exemple des revenus des travailleurs immigrés envoyés dans leur pays d'origine ou de dons (comme l'aide publique au développement) accordés par la France à d'autres États.

Exemple d'échanges de services

Exportations de services = gains de devises	Importations de services = nécessité d'obtenir des devises
• Tourisme des étrangers en France • Salaires des travailleurs français frontaliers • Revenus des capitaux français investis à l'étranger • Revenus provenant des grands travaux réalisés à l'étranger	• Transports internationaux utilisés pour les exportations de marchandises • Salaires versés par les entreprises à des salariés étrangers non résidents • Versement d'intérêts pour les emprunts contractés à l'étranger • Achats de brevets à l'étranger

Depuis quelques années, la France présente les opérations courantes d'une autre façon. On ne parle plus de balance des transactions courantes mais de « **compte des transactions courantes** », retraçant les opérations suivantes : les biens (balance commerciale) et services ; les revenus et les transferts courants.

De quoi se compose la balance des transactions courantes ?



→ La balance des paiements

Définition

La **balance des paiements** regroupe trois grands comptes ainsi qu'un poste « erreurs et omissions », qui est un poste d'ajustement lié aux difficultés statistiques d'enregistrement des transactions entre pays. Ce sont le compte des transactions courantes, le compte de capital et le compte financier.

Le **compte de capital** retrace les transferts en capital entre la France et l'étranger. Il s'agit surtout des transferts financiers entre la France et l'Europe, avec ceux que reçoit la France mais essentiellement avec la contribution de la France au budget des institutions communautaires européennes.

Le **compte financier** retrace les échanges de capitaux entre la France et l'étranger. Autrefois, on parlait de **balance des capitaux** pour ces opérations, en distinguant capitaux à long terme et capitaux à court terme.

En quoi consistent les échanges de capitaux ? Il s'agit par exemple des investissements entre les pays. Lorsque la France investit à l'étranger, il y a sortie de capitaux. À l'inverse, les investissements étrangers en France correspondent à une entrée de capitaux. On constate ainsi que du point de vue de l'économie française, un investissement de l'étranger en France

Balance des paiements

Compte statistique qui retrace l'ensemble des relations économiques (commerciales, financières et monétaires) effectuées durant une année entre un pays et l'extérieur.

Compte financier

Nom donné en France à la balance des capitaux.

Balance des capitaux

Compte statistique retraçant l'ensemble des échanges de capitaux entre un pays et le reste du monde.

Solde financier (ou solde de la balance des capitaux)

Différence entre les entrées de capitaux en France (apports de devises) et les sorties de capitaux (nécessité d'obtenir des devises).

est équivalent à une exportation puisque dans les deux cas, il y a gain de devises nouvelles. Les opérations portant sur les capitaux à long terme concernent aussi les prêts et les placements (à plus d'un an) financiers. Les emprunts d'une entreprise française sur le marché financier international induisent des entrées de capitaux tandis que les prêts accordés à l'étranger par des organismes financiers français représentent une sortie de capitaux.

Le compte financier distingue les investissements directs (entrées ou sorties de capitaux pour créer, racheter ou prendre une participation dans une entreprise, l'objectif étant de contrôler effectivement cette entreprise), les investissements de portefeuille (achats ou vente de parts sociales ou d'actions dans une optique de rentabilité, sans participer à la gestion) et les autres investissements (flux de capitaux à court terme).

De quoi se compose la balance des paiements ?

• Compte de transactions courantes – Biens et services – Revenus – Transferts courants • Compte de capital	• Compte financier – Investissements directs – Investissements de portefeuille – Autres investissements – Avoirs de réserve • Erreurs et omissions
--	---

Un compte toujours équilibré

La balance des paiements est un compte où l'on enregistre en même temps deux opérations dont l'une est la contrepartie de l'autre. Ainsi, par application des règles de la comptabilité en partie double, on dispose d'un compte équilibré.

Prenons un exemple. Une exportation de 500 euros est réglée immédiatement par le client étranger et une exportation de 1 000 euros est assortie d'un crédit commercial à court terme de 600 euros. On remarquera que, par convention, les signes du poste « variation des avoirs de réserve » sont opposés à ceux du reste de la balance des paiements. Ainsi, une variation de « 900 euros » correspond à une augmentation des devises (on parle de **réserves de change**).

Réserves de change

Masse totale des devises dont dispose un pays à un moment donné.

La variation des avoirs de réserve

Crédit (+)		Débit (-)
+ 500 + 1 000	Balance commerciale	
	Compte financier	- 600
	Variation des avoirs de réserve	- 500 - 400

Comment peut-on alors parler, comme on le fait souvent, de balance des paiements « excédentaire » ou « déficitaire » ? En fait, on distingue dans une balance des paiements deux ensembles, le premier regroupant les transactions courantes, les mouvements de capitaux à long terme et les mouvements de capitaux à court terme du secteur privé non bancaire et le second, correspondant aux avoirs de réserve. Le premier ensemble peut être ainsi déficitaire ou excédentaire. C'est à cette balance qu'il est fait référence lorsque, par abus de langage, on mentionne une balance des paiements déficitaire ou excédentaire.

La variation des **avoirs de réserve** peut être considérée comme un compte « caisse » du bilan des relations économiques avec l'étranger puisqu'il regroupe les moyens de financement destinés à « solder » la balance des paiements, toujours équilibrée.

Signification économique des soldes extérieurs

La balance des transactions courantes recense toutes les opérations définitives d'un pays, c'est-à-dire les opérations qui ne sont pas suivies, ultérieurement, d'un flux en sens inverse (à la différence des mouvements de capitaux). Le solde des transactions courantes est l'un des résultats le plus important pour une économie. S'il est négatif (**déficit courant**), cette économie vit au-dessus de ses moyens, puisqu'elle consomme et investit davantage qu'elle ne produit. Pour financer cette consommation ou cet investissement supplémentaire, elle doit faire appel à l'extérieur.

Déficit courant

Solde négatif de la balance (ou du compte) des transactions courantes.